



Fium'OrbuCastellu
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CUMUNITÀ DI CUMUNE



Rapport d'orientation budgétaire
Office de Tourisme Fium'Orbu Castellu
2026

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I. Bilan actions 2025 | 3 |
| 1. Ressources humaines | 3 |
| 1.1 Structure générale des effectifs | 3 |
| 1.2 Le temps de travail | 4 |
| 1.3 La rémunération | 4 |
| 1.4 Les charges de personnels | 5 |
| 2. Fréquentation de l'Office de Tourisme | 5 |
| 1.1 Fréquentation dans nos bureaux d'information touristique | 5 |
| 1.2 Fréquentation numérique | 5 |
| 3. Taxe de séjour | 5 |
| 4. Classement des meublés de tourisme | 5 |
| 5. Partenariats | 6 |
| 6. Démarche qualité | 6 |
| II. Bilan Financiers 2025 | 7 |
| 1. Fonctionnement | 7 |
| 1.1 Recettes de fonctionnement | 7 |
| 1.2 Dépenses de fonctionnement | 8 |
| 2. Investissement | 9 |
| 2.1 3. Recettes d'investissement | 9 |
| 2.2 4. Dépenses d'investissement | 9 |
| 3. Etat de la dette | 9 |
| III. Orientations stratégiques 2026 | 10 |
| 1. Animer et promouvoir le territoire | 10 |
| 2. Repenser la mission écotourisme | 10 |
| 3. Offrir une information touristique pratique et de qualité | 11 |
| 4. Valoriser et confirmer le positionnement de l'OTI | 11 |
| 5. Optimiser la perception de la taxe de séjour | 11 |
| 6. Evaluer et structurer l'offre de meublés de tourisme | 12 |
| 7. Poursuivre la restructuration interne de l'Office de Tourisme | 12 |
| IV. Orientations budgétaires | 13 |
| 1. Fonctionnement | 13 |
| 1.1 Recettes de fonctionnement | 13 |
| 1.2 Dépenses de fonctionnement | 13 |
| 2. Investissement | 13 |
| 2.1 Dépenses réelles d'investissement | 13 |
| 2.2 Recettes réelles d'investissement | 13 |
| 3. Etat de la dette | 13 |

I. Bilan actions 2025

1. Ressources humaines

1.1 Structure générale des effectifs

L'année 2025 a été synonyme de changement pour l'Office de Tourisme Fium'Orbu Castellu, avec le départ de la cheffe de développement en juillet et l'arrivée, au 1^{er} septembre, d'une nouvelle cheffe de service dans le cadre d'un détachement de deux ans.

Le départ en congé maternité d'une agente, du 12 juin au 29 octobre, suivi d'un congé maladie du 30 octobre au 31 décembre 2025, a nécessité le recrutement d'un agent en remplacement du 2 mai au 31 octobre 2025.

L'OTI a procédé au recrutement d'une agente, déjà présente au sein de l'équipe en qualité de saisonnière, par un contrat à durée déterminée lié à un accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, trois saisonniers en équivalent temps plein (ETP) ont été recrutés pour les périodes suivantes :

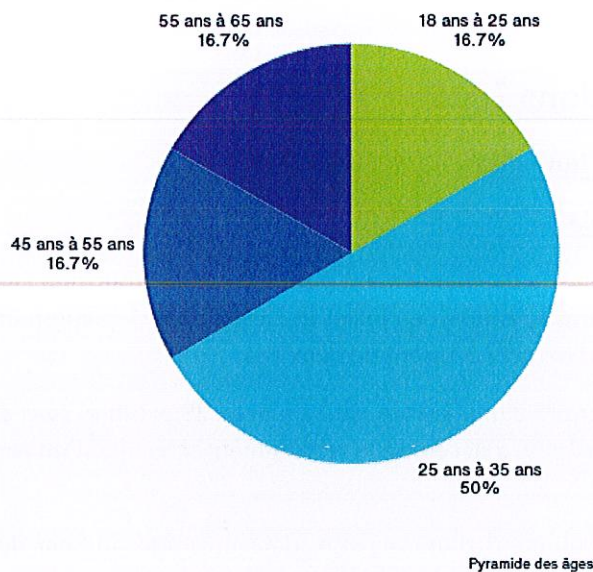
- Du 2 mai au 31 octobre 2025 ;
- Du 1^{er} juin au 31 août 2025 ;
- Du 1^{er} août au 31 août 2025.

Enfin, une apprentie a également été recrutée au poste de chargé de mission stratégie et promotion touristique pour une période comprise du 8 décembre 2025 au 7 septembre 2027.

Au 31 décembre 2025, l'OTI comprenait un effectif total de 6 agents, à la répartition suivante :

- 3 agents en emplois permanent soumis à un contrat de droit public ;
- 1 agent en emplois permanent, fonctionnaire titulaire ;
- 1 agent en emploi non permanent soumis à un contrat de droit public pour accroissement d'activité ;
- 1 agent en emploi non permanent soumis à un contrat d'alternance.

Sur 6 agents permanents, 6 sont des femmes.



1.2 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures annuel, ainsi que le prévoit la législation en vigueur.

La totalité des effectifs à l'OTI est à temps plein.

1.3 La rémunération

La rémunération moyenne mensuelle brute des agents permanents de l'OTI en 2025 (hors régime indemnitaire) s'élève à 1 468,12 € brut mensuel.

➤ La nouvelle bonification indemnitaire (NBI)

Néant.

➤ Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de communes Fium'Orbu Castellu a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le RIFSEEP comprend une part fixe, l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE), versée tous les mois, et une part variable, le complément indemnitaire annuel (CIA), non obligatoire, versée une fois par an.

La totalité des agents, de toutes catégories confondues, à l'exception de l'apprentie, perçoivent le RIFSEEP.

Le régime indemnitaire (IFSE) représente environ 17 % du salaire brut des agents.

Le montant moyen brut du régime indemnitaire est de 305 € par agent en 2025, auquel se rajoute l'indemnité de transport obligatoire versée deux fois par an et qui représente 2 756, 66 € brut par an pour tous les agents. La part variable du CIA représente en moyenne 450 € brut annuel par agent.

➤ Les heures complémentaires et supplémentaires

Sans objet.

1.4 Les charges de personnels

En 2025, les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à **214 923,29 €** (223 K en 2024).

2. Fréquentation de l'Office de Tourisme

1.1 Fréquentation dans nos bureaux d'information touristique

L'Office de Tourisme intercommunal du Fium'Orbu Castellu a accueilli et renseigné 4 964 visiteurs au cours de l'année 2025 contre 6 737 en 2024, une baisse notable de 1 773 visiteurs.

Les bureaux d'information touristique (BIT) de Ghisoni et de Solaro n'ont pas été ouverts en 2025.

1.2 Fréquentation numérique

De janvier à novembre 2025, 57 000 visiteurs ont consulté le site internet de l'Office de Tourisme.

➤ La fréquentation sur nos réseaux sociaux est la suivante :

- Facebook : 13 130 abonnés
- Instagram : 2 990 abonnés
- Tiktok : 1 002 abonnés

Pour plus de détails relatifs à la fréquentation de l'Office de tourisme, il convient de se référer au rapport d'activité 2025.

3. Taxe de séjour

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 23 nouveaux hébergeurs ont été enregistrés sur la plateforme 3D Ouest.

A ce jour, le nombre total d'hébergeurs s'élève à 236 pour 387 hébergements.

Malgré plusieurs relances effectuées, 35 hébergeurs n'ont pas procédé à leurs déclarations pour l'année 2025.

4. Classement des meublés de tourisme

En 2025, 30 classements de meublés de tourisme ont été réalisés dans les communes suivantes :

| Communes | Nombre de classement réalisés |
|------------------------|-------------------------------|
| Prunelli di Fium'Orbu | 3 |
| Ghisonaccia | 24 |
| Ventiseri | 1 |
| Isolaccio di Fium'Orbu | 1 |
| Solaro | 1 |

En comparaison aux années précédentes, le nombre de classements de meublés de tourisme réalisé pour l'année 2025 est moins conséquent en raison du départ en congé de maternité de l'agente en charge de cette mission.

5. Partenariats

Pour l'année 2025, l'OTI a compté 189 partenaires répartis selon les catégories suivantes :

- Artisans et producteurs : 26
- Commerces et associations : 46
- Hébergements : 48
- Restaurants : 33
- Sports et loisirs : 36

Le total des cotisations récoltés est de **23 691 €**.

Le nombre d'annonceurs dans la réédition du guide pratique était de 15 partenaires pour un total de participation de **4 800 €**.

6. Démarche qualité

En 2025, l'OTI a poursuivi sa démarche qualité avec l'obtention du label *Destination d'Excellence* et le dépôt d'une demande de Classement en Catégorie I.

Dans le cadre de cette démarche qualité, l'OTI a été accompagné par le cabinet de conseil Authentis (18 900 €) et a été évalué par le cabinet Evolution Tourisme (2 088 €).

II. Bilan Financiers 2025

L'exercice 2025 présente un résultat de clôture positif de **47 628,25 €**.

1. Fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement

Le total en réel des recettes de fonctionnement s'élève pour 2025 à **325 580,88 €**.

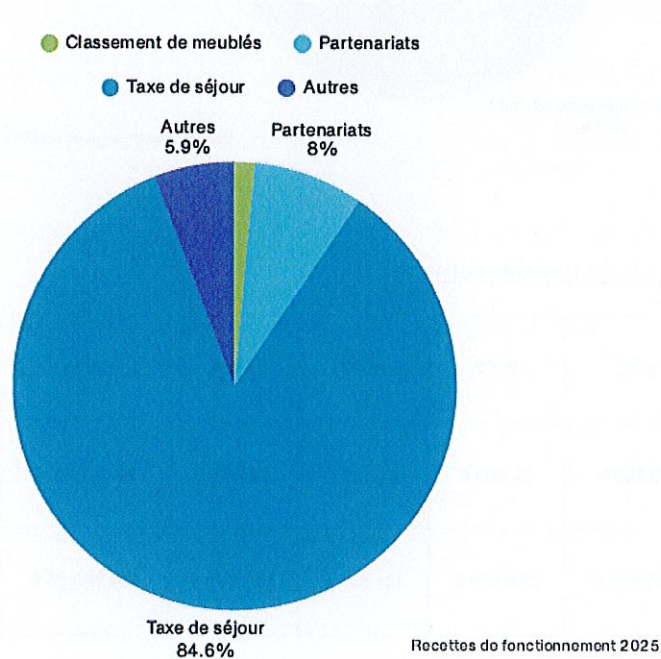
➤ Les grandes lignes qui constituent les recettes sont les suivantes :

-Article 6419 remboursements sur rémunérations du personnel : 17 411,07 €

-Article 731721 taxe de séjour : 250 000 €

-Article 74888 autres attributions et participations (partenariats) : 23 691 €

-Article 706888 autres (classement des meublés) : 4 500 €



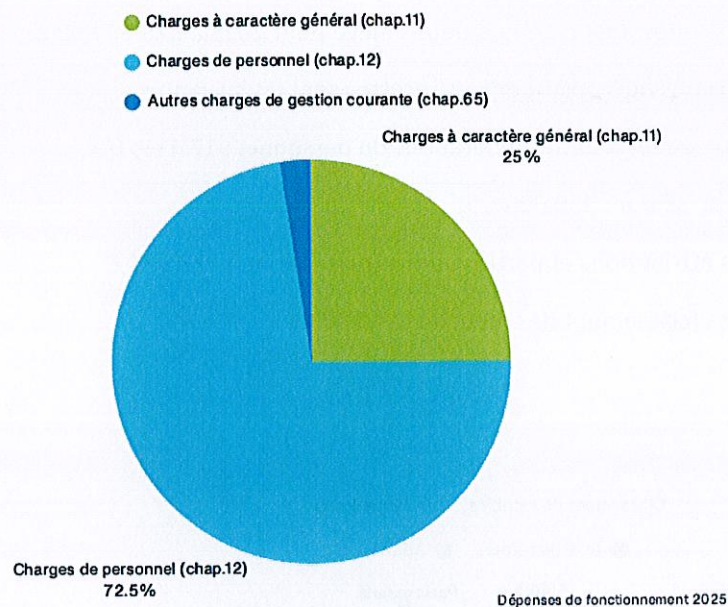
1.2 Dépenses de fonctionnement

Le total en réel des dépenses de fonctionnement s'élève pour 2025 à **288 716,63 €**.

➤ Détails par chapitres de dépenses :

-Chapitre 11 charges à caractère général : 68 841,65 €

-Chapitre 12 charges de personnel et frais assimilés : 214 923,29 €



➤ Evolution dépenses de fonctionnement :

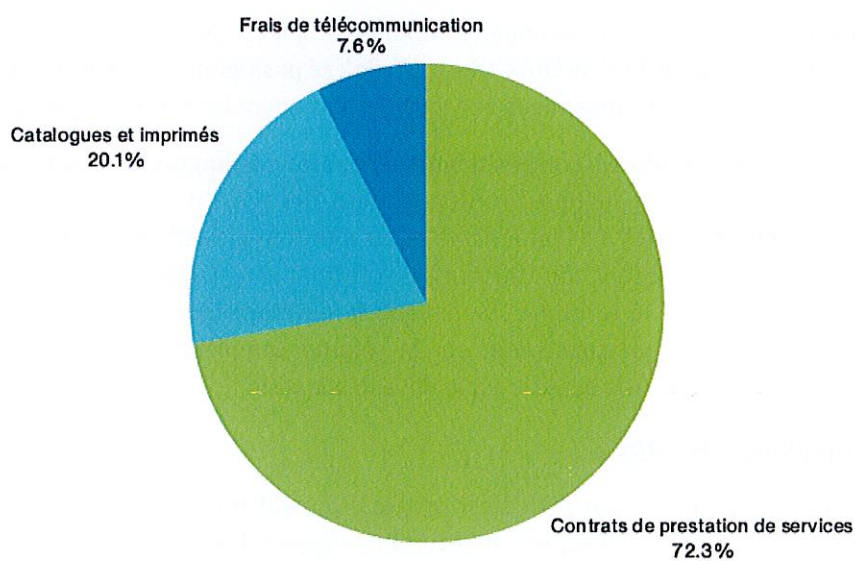
| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Evolution 2024/2025 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|------------------------|
| Chapitre 11 | 20 290 € | 35 000 € | 44 000 € | 52 466 € | 68 841.65 € | + 16 k € |
| Chapitre 12 | 240 000 € | 248 000 € | 184 000 € | 223 088 € | 214 923,26 € | - 8 k € |

➤ Les principaux postes de dépenses pour le chapitre 11 sont les suivants :

- Contrats de prestation de services (hébergement site internet, maintenance informatique, abonnements, etc.) : 42 980,77 €

-Catalogues et imprimés : 11 976,84 €

-Frais de télécommunication : 4 500 €



Principaux postes de dépenses (chapitre 11)

En 2025, le résultat de fonctionnement reporté s'élève à **36 864,25 €**.

➤ Résultat 2025 et cumulé :

Sur l'exercice 2055, le solde de la section de fonctionnement s'élève à **36 864,25 €**.

2. Investissement

2.1 3. Recettes d'investissement

En 2025, les recettes d'investissement en réel s'élèvent 11 614 € (dont subvention d'investissement).

2.2 4. Dépenses d'investissement

En 2025, le niveau des dépenses d'investissement en réel s'élève à 850 € (achat d'un nouvel ordinateur fixe).

3. Etat de la dette

Néant.

III. Orientations stratégiques 2026

En 2026, l'Office de Tourisme poursuivra son engagement autour de projets structurants favorisant la promotion et l'attractivité de la destination Corse Orientale. L'OTI doit se positionner comme un acteur engagé, visible et audacieux impulsant une dynamique collective et soutenant les initiatives locales.

En parallèle, l'Office de Tourisme doit renforcer son positionnement autour de projets qui contribuent à son rayonnement et à sa spécialisation en matière touristique. Ainsi, des choix stratégiques devront être décidés notamment sur les enjeux liés à l'écotourisme et au tourisme inclusif. Par ailleurs, des projets tels que le développement d'un Observatoire du tourisme offriront une meilleure connaissance de l'impact de l'activité touristique sur le territoire, tandis que le développement d'une nouvelle stratégie de communication, reposant principalement sur la refonte complète du site internet, favorisera une meilleure promotion tant de la structure que de la destination.

1. Animer et promouvoir le territoire

La programmation d'animations proposée par l'OTI s'est progressivement essoufflée au cours des dernières années, notamment en raison de difficultés structurelles internes. Il apparaît nécessaire de renouveler cette programmation autour d'animations pertinentes et attractives valorisant à la fois la destination et les acteurs du territoire. Cette stratégie d'animation devra prendre en considération les projets suivants :

- Le retour des *Rendez-vous en Corse Orientale* sur un format plus court que l'initial ;
- La poursuite des *Natura & Scontrì*, limité à un ou deux événements par an, et toujours sur le modèle d'une journée dans un village du territoire ;
- La réflexion autour du développement d'un événement signature ;
- L'animation du réseau des partenaires autour d'une journée de rencontre destinée au lancement de la saison, ainsi que l'organisation de plusieurs temps d'échange tout au long de l'année ;
- Le développement d'une stratégie de valorisation et d'animation autour du patrimoine local.

Le coût estimatif de ces projets est de 20 000 €.

2. Repenser la mission écotourisme

A la suite du départ de la cheffe de développement en juillet 2025, la mission écotourisme n'a pas été attribuée à un autre agent, entraînant de fait un arrêt de l'activité du réseau écotourisme. Par ailleurs, l'intégration de cette mission au sein de l'OTI en 2024, ainsi que la généralisation de l'approche « tourisme durable » nous conduisent à nous interroger sur la pertinence du maintien de ce réseau. Aujourd'hui, l'OTI intègre les enjeux de l'écotourisme dans l'ensemble de ses pratiques, actions et communications. Bien que certains de nos partenaires soient dans l'attente d'une reprise du réseau de l'écotourisme, l'OTI ne dispose actuellement plus des capacités, en termes d'effectif et de compétences, nécessaires afin d'en assurer une reprise sur un modèle identique au précédent. Ainsi, dès le début de l'année 2026, il conviendra de mener une réflexion afin de définir une stratégie claire et pertinente, et d'en informer nos partenaires. Toutefois, l'éventuel arrêt définitif du réseau écotourisme ne devra pas entraîner une baisse d'engagement de l'OTI en matière de tourisme durable. Il conviendra au contraire de proposer une stratégie alternative prenant en considération les attentes des partenaires ainsi que le rôle de l'OTI en tant qu'informateur et auprès des visiteurs par le biais d'une communication ciblée et d'actions adaptées.

Le coût estimatif de ces projets reste à définir.

3. Offrir une information touristique pratique et de qualité

Une communication de qualité permet de renforcer la promotion de la destination mais également dans une plus large mesure, de valoriser le rôle central occupé par l'OTI. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de se positionner comme un acteur compétitif dans le domaine du numérique. A l'heure où l'on observe une baisse de fréquentation des Offices de Tourisme, l'utilisation des outils numériques ne cesse de croître. Ces outils répondent aux nouvelles attentes des visiteurs : accéder à l'information de manière directe, rapide et sans contrainte. Dans le cadre de stratégie, les projets suivants devront être développés :

- La refonte complète du site internet ;
- Le développement d'un projet de valorisation des sentiers de randonnée pédestre ;
- La traduction du plan de la destination et du site internet en langue allemande ;
- L'actualisation de notre photothèque ;
- La participation à des actions de promotion (salons, campagnes de communication).

Toutefois, bien que l'OTI doive développer des outils de communication numérique plus audacieux, des points de vigilance doivent être retenus, notamment en ce qui concerne la baisse de fréquentation du bureau d'information. Des projets alternatifs devront ainsi être mis en œuvre afin d'inverser cette tendance et afin de maintenir un lien direct avec les visiteurs.

Le coût estimatif de ces projets est de 41 000 €.

4. Valoriser et confirmer le positionnement de l'OTI

L'OTI doit se positionner et être identifié, par l'ensemble des visiteurs et des socioprofessionnels comme un opérateur touristique de référence offrant un service de qualité. Plusieurs projets pourront contribuer au maintien de cet objectif :

- Communiquer sur l'obtention du label Destination d'Excellence et du Classement en catégorie 1 ;
- Implanter de nouveaux panneaux de signalisation de l'OTI ;
- Mettre en place un Observatoire du tourisme à l'échelle du territoire ;
- Renforcer son positionnement au sein de réseaux d'acteurs à l'échelle régionale et nationale ;
- Poursuivre le réaménagement et l'embellissement de l'espace d'accueil notamment par l'acquisition de nouvelles étagères et d'assises afin de répondre aux exigences du label Tourisme & Handicap (objectif d'obtention d'ici 2028).

Le coût estimatif de ces projets est de 9 000 €.

5. Optimiser la perception de la taxe de séjour

Dans le prolongement des années précédentes, il conviendra d'optimiser la perception de la taxe de séjour, notamment par l'identification des loueurs de meublés non déclarés. Par ailleurs, concernant les défauts de déclaration ou de retards importants, il conviendra de prévoir une relance avec mise en demeure (taxation d'office).

Le coût estimatif de ce projet est de 0 €.

6. Evaluer et structurer l'offre de meublés de tourisme

Le retour de congé maternité de l'agente en charge du classement des meublés permettra, pour l'année 2026, d'augmenter significativement le nombre de classements par rapport à l'année précédente.

En parallèle, et dans le cadre du projet d'Observatoire du tourisme, il est envisagé de réaliser une cartographie des meublés de tourisme à l'échelle territoire.

Le coût estimatif de ces projets reste à définir mais ne nécessitent pas d'effectuer de dépenses considérables.

7. Poursuivre la restructuration interne de l'Office de Tourisme

En parallèle de l'ensemble des projets évoqués précédemment, l'Office de Tourisme Fium'Orbu Castellu doit poursuivre sa restructuration interne afin d'assurer un fonctionnement performant et des conditions de travail des plus favorables. A ce stade, plusieurs projets peuvent être identifiés, auxquels pourront s'en ajoutés de nouveaux au cours d'année :

- L'actualisation de l'affichage réglementaire ;
- L'établissement, l'actualisation et l'unification des différentes procédures internes,
- L'actualisation du DUERP pour le service tourisme ;
- La réalisation d'un tri et d'un classement des archives internes ;
- La réflexion autour d'une possible réouverture des points d'information de Ghisoni et Solaro.

Le coût estimatif de ces projets reste à définir.

IV. Orientations budgétaires

1. Fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviendront essentiellement de la taxe de séjour versée par la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu, qui la perçoit et en reverse une partie au budget de l'Office de Tourisme, ainsi que des partenariats, des classements des meublés. Le versement de subventions dans le cadre de projets évènementiels est également à prévoir.

Au regard des résultats budgétaires des années précédentes, nous pouvons estimer les recettes de fonctionnement à environ **395 000 €**.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront de l'ordre de **406 000 €**, incluant les dépenses de personnel ainsi que les dépenses relatives aux grandes orientations évoquées précédemment.

2. Investissement

2.1 Dépenses réelles d'investissement

Les investissements présentés et la réalisation des programmes en cours, permettent d'établir une prévision d'investissement de l'ordre de **31 000 €** (réalisation d'un nouveau site internet, installation de nouveaux panneaux routiers d'indication, achat de mobilier pour l'espace d'accueil).

2.2 Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement proviendront principalement des subventions qui pourront être accordées à l'Office de Tourisme au regard de certains projets d'investissements.

3. Etat de la dette

Sans objet.